



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 25
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstention : /

Objet :
**Electrification
rurale -
programme « gros
entretien
éclairage public
(communes)
2021 »**
**Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n°
21GEEP098**

DELIBERATION N° 9

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-sept janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 21 janvier 2022

Membres présents : F.GONZALEZ - M.EVENE - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - X.BAYLAC - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - M.BECRET - H.ETCHENIQUE -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

C.MARTIN donne pouvoir à M.BECRET
J.RANCE donne pouvoir à D.LAVIGNE
F.BILLARD donne pouvoir à MA.THEBAUD
MJ.ROQUES donne pouvoir à F.GONZALEZ

Secrétaire de séance : S.PUYO

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a été demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de remplacement de deux mâts à la rue Séverin Latappy.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification rurale « Gros entretien Eclairage Public (Communes) 2021 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie, de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à
comme suit :

- Montant des travaux TTC	3 793,32 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	316,11 €
- Frais de gestion du SDEPA	158,06 €
TOTAL	4 267,49 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant
comme suit :

- Participation syndicat	1 390,88 €
- F.C.T.V.A	622,26 €
- Participation de la commune aux travaux financer sur fonds libres	2 096,29 €
- Participation de la Commune aux frais de gestion (fonds libres)	158,06 €
TOTAL	4 267,49 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 28 janvier 2022
Le Maire,

